



# Conseil économique et social

Distr. limitée  
8 juin 2021

Français  
Original : anglais

---

## Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité de la réduction des risques de catastrophe

### Septième session

Bangkok et en ligne, 25-27 août 2021

## Ordre du jour provisoire annoté

On trouvera dans le présent document l'ordre du jour provisoire de la septième session du Comité de la réduction des risques de catastrophe (section I) et les annotations s'y rapportant (section II).

### I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session :
  - a) Déclarations liminaires ;
  - b) Élection du Bureau ;
  - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Émergence de la question de l'accumulation des risques et multiplicité des types de risque.
3. Renforcer les cadres de coopération sous-régionale et régionale pour faire face à l'accumulation de risques.
4. Tour d'horizon des travaux du secrétariat et du système des Nations Unies au niveau régional.
5. Examen de l'orientation future du sous-programme.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa septième session.

### II. Annotations

#### 1. Ouverture de la session

##### a) Déclarations liminaires

Le programme de la session sera disponible en ligne à l'adresse suivante : [www.unescap.org/events/2021/committee-disaster-risk-reduction-seventh-session](http://www.unescap.org/events/2021/committee-disaster-risk-reduction-seventh-session).

**b) Élection du Bureau**

Le Comité élira le (la) président(e) et le (la) vice-président(e) de la session.

La liste des participant(e)s sera disponible en ligne à l'adresse suivante : [www.unescap.org/events/2021/committee-disaster-risk-reduction-seventh-session](http://www.unescap.org/events/2021/committee-disaster-risk-reduction-seventh-session).

**c) Adoption de l'ordre du jour**

**Documentation**

Ordre du jour provisoire annoté (ESCAP/CDR/2021/L.1)

**Annotation**

Le Comité examinera et adoptera l'ordre du jour, sous réserve des modifications qui pourraient être jugées nécessaires.

**2. Émergence de la question de l'accumulation des risques et multiplicité des types de risque**

**Documentation**

Résumé du rapport de 2021 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CDR/2021/1)

**Annotation**

Le Comité sera saisi du document paru sous la cote ESCAP/CDR/2021/1, dans lequel les conclusions du rapport de 2021 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique (*Asia-Pacific Disaster Report 2021*) sont reprises.

Ce document analyse de manière approfondie la situation de risque dans la région, sur la base de travaux de recherche multidisciplinaires. On y fait le point sur les foyers de risque, caractérisés par la coexistence des éléments suivants : catastrophes, maladie à coronavirus (COVID-19) et autres risques biologiques, et urgences climatique et sanitaire. L'émergence de risques systémiques et l'accumulation des risques ainsi que leur incidence sur les populations et les économies y sont traitées. De plus, compte tenu des lacunes qui existent aux niveaux régional et sous-régional en matière de renforcement de la résilience face aux risques de catastrophe, aux risques sanitaires et aux risques climatiques combinés, le document propose des pistes d'action adaptées aux sous-régions afin de recenser les mesures qui pourraient être prises et les solutions opérationnelles qui permettraient de reconstruire en mieux tout en renforçant la résilience. Ce document examinera les capacités existantes s'agissant de repérer et de prendre en compte les besoins non satisfaits des plus démunis dans un contexte marqué par une multiplication des risques et les incidences budgétaires de l'élaboration d'un programme fondé sur la résilience pour la région.

Après que le secrétariat aura présenté un exposé, un groupe d'experts composé de représentant(e)s de gouvernements, du milieu universitaire et de groupes de réflexion sur les politiques examinera les questions présentées dans le document, recommandera des mesures à prendre et définira le rôle de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à cet égard.

Le Comité souhaitera peut-être fournir des orientations supplémentaires sur les mesures susceptibles d'être prises et sur la définition du rôle de la CESAP dans ce domaine.

### **3. Renforcer les cadres de coopération sous-régionale et régionale pour faire face à l'accumulation de risques**

#### **Documentation**

Renforcer les cadres de coopération pour faire face à l'accumulation de risques (ESCAP/CDR/2021/2)

Overview of the work of the secretariat and the United Nations system at the regional level (ESCAP/CDR/2021/INF/1) (en anglais seulement)

#### **Annotation**

À l'heure où la région se trouve confrontée à une multiplication des risques, de nouvelles stratégies régionales et sous-régionales de renforcement de la résilience s'imposent. Dans sa résolution 77/1 sur le thème « Reconstruire en mieux après une crise grâce à la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique », la Commission a demandé au secrétariat de promouvoir les débats régionaux sur la mise en œuvre des aspects sanitaires du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), notamment en prenant note des Principes de Bangkok pour la mise en œuvre des composantes santé du Cadre de Sendai et d'autres cadres et initiatives régionaux et sous-régionaux pertinents.

Le document ESCAP/CDR/2021/2 fait le bilan des progrès en matière de renforcement de la coopération sous-régionale pour faire face à l'accumulation de risques compte tenu de la combinaison des aléas naturels et des risques biologiques, progrès accomplis en coordination avec les secrétariats de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, de l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle et de l'Organisation de coopération économique, ainsi qu'avec d'autres partenaires de développement. Les éléments d'un nouveau cadre de coopération régionale et d'un plan d'action seront examinés afin de mettre au point une démarche à plus long terme, globale, coordonnée et plus stratégique du renforcement de la résilience face aux catastrophes et aux changements climatiques, qui soit conforme aux objectifs de développement durable, à l'Accord de Paris et au Cadre de Sendai.

En ce qui concerne l'Asie du Sud-Est, dans le cadre de la suite donnée à la déclaration de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur le renforcement de l'adaptation à la sécheresse, les progrès accomplis grâce aux travaux conjoints des secrétariats de la CESAP et de l'ASEAN visant à élaborer un plan d'action sous-régional seront examinés. En ce qui concerne l'Asie du Nord-Est, le document fait état d'expériences d'adaptation aux changements climatiques, en particulier en ce qui concerne les catastrophes à évolution lente, et de nouveaux travaux de recherche y sont proposés pour appuyer les travaux sur la désertification et la dégradation des sols menés dans le cadre du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement. En ce qui concerne l'Asie du Nord et l'Asie centrale, les progrès réalisés dans l'exécution d'initiatives de renforcement des capacités visant à réduire et atténuer les risques de catastrophe dans les bassins versants endoréiques, l'accent étant mis sur le bassin de la mer d'Aral, seront examinés. Pour ce qui est du Pacifique, le document fournit des informations sur les travaux que la CESAP entend mener dans le domaine de la protection sociale adaptée aux catastrophes au Samoa, aux Îles Cook et à Nioué, à la demande des gouvernements concernés.

Le programme de travail sous-régional du secrétariat de la CESAP est actuellement approfondi pour répondre à un fort besoin émergent de coordination, laquelle devra être adaptée à chaque sous-région, afin de faire face aux risques systémiques et à l'accumulation de risques. Les initiatives dans ce domaine sont mises en œuvre sous l'égide du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes, comme présenté dans le document d'information portant la cote ESCAP/CDR/2021/INF/1.

Le Comité souhaitera peut-être fournir des orientations supplémentaires sur le programme de travail proposé et les domaines à privilégier afin de renforcer la coopération régionale.

#### **4. Tour d'horizon des travaux du secrétariat et du système des Nations Unies au niveau régional**

##### **Documentation**

Overview of the work of the secretariat and the United Nations system at the regional level (ESCAP/CDR/2021/INF/1) (en anglais seulement)

Renforcer les cadres de coopération pour faire face à l'accumulation de risques (ESCAP/CDR/2021/2)

##### **Annotation**

Les travaux menés par le secrétariat à l'appui des stratégies régionales et sous-régionales de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience, tels que présentés dans le document ESCAP/CDR/2021/2, prennent la forme d'activités de coopération technique et de partage des connaissances promues par le Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes et d'une coopération régionale sur les applications des données géospatiales pour gérer l'accumulation de risques.

Le document d'information ESCAP/CDR/2021/INF/1 souligne comment la modélisation, la cartographie et la surveillance des risques de catastrophe ont renforcé les dispositifs d'alerte rapide multirisque s'agissant des catastrophes communes et transfrontières, y compris les défis posés par la COVID-19. La mise en œuvre d'interventions stratégiques ciblées est un défi en raison de la difficulté d'adapter les dispositifs d'alerte rapide multirisque à chaque sous-région. La coopération internationale et des mécanismes tels que le Réseau international des dispositifs d'alerte rapide multirisque ainsi que des initiatives de partenariat de grande envergure ont déjà fourni d'importantes occasions d'améliorer les capacités des États membres dans le domaine des dispositifs intégrés d'alerte rapide face aux aléas naturels et biologiques. Les États membres ont partagé des informations, des compétences, des ressources et des bonnes pratiques par l'intermédiaire du Réseau.

Le document d'information comprend un examen des étapes importantes de la prestation de services liés à la gestion de l'information et des données pour la réduction des risques de catastrophe par le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. En particulier, les résultats et les recommandations issus d'évaluations récentes du Centre concernant les lacunes et besoins en matière de plateformes d'information et de gestion des données sur les risques de catastrophe, ainsi que les risques régionaux de tempêtes de sable et de poussière, seront présentés. Le document montre comment l'amélioration de la gestion des données a renforcé le suivi des incidences des tempêtes de sable et de poussière et la communication d'informations à ce sujet grâce au système de suivi du Cadre de Sendai.

Le Comité entendra également un exposé sur les résultats obtenus par la coalition thématique sur le renforcement de la résilience, que la CESAP codirige, dans le cadre de ses activités sur l'analyse des risques liés aux catastrophes et au climat.

Le Comité souhaitera peut-être donner des orientations supplémentaires au secrétariat sur les activités présentées dans le document.

#### **5. Examen de l'orientation future du sous-programme**

Le secrétariat présentera une synthèse des travaux menés dans le cadre du sous-programme, en mettant l'accent sur sa contribution dans les domaines qui devraient être intégrés aux travaux de tous les comités, conformément à l'appareil de conférence de la Commission.

À l'issue de ses délibérations, le Comité souhaitera peut-être fournir au secrétariat des orientations sur les préparatifs du plan-programme pour 2023.

#### **6. Questions diverses**

Le Comité souhaitera peut-être examiner d'autres questions qui auront été portées à son attention.

#### **7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa septième session**

##### **Documentation**

Projet de rapport (ESCAP/CDR/2021/L.2)

##### **Annotation**

Le Comité examinera et adoptera le rapport sur les travaux de sa septième session, lequel sera soumis à la Commission à sa soixante-dix-huitième session.

---